

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10.07.2020**

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal de Presles et Thierny, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr Maxime KELLER, Maire

Etaient présents : M. KELLER - X. GRIMAUD - E. GRANDPIERRE – P. BACHELLEZ – C. MARGOTTEAU – MC. SZEWCZYK – B. DEJOIE –

Etaient absents : F. JACQUEMINET qui donne pouvoir à Mr BACHELLEZ - A. CAFFIN – E. PETIT qui donne pouvoir à Mme GRANDPIERRE – A. CHARLIER

Secrétaire : Mme GRANDPIERRE

Objet : demande de Fonds de concours à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon pour l'opération : La nature en chemin

Exposé :

Faisant suite au recensement des chemins et sentes ruraux fait en 2019, à la délibération prise le 09 décembre 2019 réaffirmant l'appartenance au domaine communal de l'ensemble de ceux-ci, à la création d'un comité consultatif à cette date, la commune souhaite valoriser ses chemins ruraux et sensibiliser les promeneurs, les classes des écoles et les habitants à la faune et la flore locale.

La pose de panneaux pédagogiques à côté des hôtels à insectes et l'implantation de panneaux d'itinéraire de promenade participent à la découverte de la nature et à la protection de la biodiversité.

L'article L 5216 – 5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du 13 février 2020 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon permettent à la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon de verser un fonds de concours à ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple, par délibération, du Conseil communautaire et du Conseil municipal concernés. Le Fonds de concours sert à participer au financement d'investissements communaux menés sous maîtrise d'ouvrage communale (travaux divers, acquisition de matériels, ...). Le montant total du Fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du Fonds de concours. Et le Fonds de concours intervient à hauteur de 50 % maximum du coût HT de l'opération d'investissement retenue. La participation minimale de la commune est de 20 % du montant total des financements apportés au projet par des personnes publiques. Je vous propose de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon, un Fonds de concours afin de participer aux dépenses liées au projet « la nature en chemin »

Le coût de l'opération s'élève à 3 999 € 97 H.T.

Plantation arbres : 475 € 82

Hôtels à insectes + panneaux d'information : 1 780 € HT

3 panneaux d'information sentiers : 1 744 € 15 HT

Le montant d'aide sollicité représente 1 999 € soit 50 %.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Fonds de concours : 1 999 €

Commune : 2000 € 97

Après en avoir délibéré, le Conseil :

DECIDE de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon le versement d'un Fonds de concours d'un montant de 1 999 € pour participer aux dépenses liées à l'opération « la nature en chemin »

PRECISE que le Fonds de concours sera imputé au compte 1323 du budget principal de la commune.

AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ADICA – ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Dans le cadre de la constitution d'un dossier APV : réfection du chemin du Ponceau, la commune souhaite se faire assister par l'agence départementale ADICA.

Après avoir pris connaissance de la convention pour une prestation d'accompagnement ponctuel à maître d'ouvrage entre la commune et ADICA, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA
- s'engage à verser à ADICA le coût forfaitaire de la prestation dû par le maître d'ouvrage qui est de 300 € HT
- de nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicataire

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- de l'ouverture de l'exposition « Les Vendangeoires en Pays Laonnois » du vendredi 17 juillet au mercredi 9 septembre
- de la réunion de la commission d'appel d'offre le 28 juillet pour l'attribution du marché sur le trottoir de la route du château
- de la remise en peinture de la classe du CM1-CM2 par les employés communaux
- de la mise en place prochaine de la surveillance et du suivi des jeux sur le terrain de loisirs